

inquiétante cette mesure législative. Ce n'est pas l'acquisition du quart du capital-actions des multinationales ou des très grandes sociétés canadiennes qui m'inquiète, mais bien qu'elle s'applique, rétroactivement ou non, aux petites sociétés canadiennes ou aux petites entreprises qui se créeront ou qui sont déjà à l'œuvre dans le pays.

C'est la raison pour laquelle, durant les délibérations du comité, j'ai demandé au ministre de réfléchir à ce chiffre de 25 p. 100. Si le ministre a une disposition à assouplir dans ce projet de loi, c'est bien celle-là. Il faut que le ministre ou le gouvernement ait une certaine latitude. Il faudrait que le gouvernement puisse décider de se contenter d'une part de 10 p. 100 dans telle ou telle compagnie. On est par ailleurs en droit de se demander si la part de 25 p. 100 suffit dans le cas de certaines multinationales. Sauf erreur, quelqu'un a dit durant les délibérations du comité qu'en Norvège, la Couronne se réservait une part de 80 p. 100 de toutes les concessions d'exploration pétrolière.

C'est une erreur à mon sens. Le ministre doit accepter de laisser une certaine marge de manœuvre à ce niveau-là. Il faudrait prévoir une part variable dans la mesure législative ou dans les règlements pour éviter d'enlever tous leurs moyens aux entreprises privées canadiennes en imposant au conseil d'administration un fonctionnaire chargé de représenter la part de 25 p. 100 et de dicter les volontés du gouvernement à la société.

C'est là que le bât blesse. Le gouvernement et le ministre ont élaboré une mesure très rigide. C'est 25 p. 100 ou rien du tout, et ce sera toujours 25 p. 100. Pourquoi? Le gouvernement peut évidemment faire varier ce pourcentage. J'espère bien que les petites compagnies pourront participer à la mise en valeur du pétrole et du gaz de certaines régions du Canada, notamment des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et que les multinationales ne seront pas les seules à pouvoir participer pour des raisons d'ordre financier. J'espère que le gouvernement encouragera les nouvelles compagnies canadiennes à participer à la mise en valeur du pétrole et du gaz se trouvant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, juste au-delà de la frontière de la Colombie-Britannique ainsi qu'au nord de l'Alberta.

● (1650)

Voilà ce dont je voulais parler aujourd'hui. Je ne préconise pas que le ministre fasse preuve d'une souplesse limitée, mais s'il est un article à propos duquel le gouvernement devrait se montrer souple, c'est bien celui-ci.

Pourquoi cette clause rétroactive de 25 p. 100 dans tous les cas? S'il s'agit d'une société entièrement canadienne, en quoi cela est-il nécessaire? Le gouvernement pourrait percevoir l'argent qui lui revient par le biais de redevances, comme cela se fait en Alberta. Voilà pourquoi j'ai signalé tout à l'heure que le gouvernement progressiste-conservateur de l'Alberta a annulé tous les baux par voie législative, les a modifiés et a fait passer les redevances de 16 $\frac{2}{3}$ p. 100 à 50 p. 100. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral pourrait recueillir tout l'argent qu'il veut par l'entremise de redevances et d'impôts. Il n'a pas besoin d'être copropriétaire pour percevoir de l'argent de sociétés canadiennes. La seule raison qui le pousserait à opter pour cette voie serait la volonté de contrôler les opérations, voire la structure industrielle même qui a été mise sur pied en vertu des lois canadiennes pour l'exploitation des

Pétrole et gaz du Canada—Loi

ressources pétrolières et gazières dans les terres du Canada. Voilà pourquoi je pense que le ministre devrait songer sérieusement à modifier l'article portant sur le pourcentage de participation de la Couronne, de même que sur sa part rétroactive. D'ici à ce que le ministre ait terminé l'examen de ce bill, j'espère qu'il aura envisagé sérieusement de modifier l'article sur la participation afin de l'assouplir et d'empêcher qu'elle ne soit fixée immuablement à 25 p. 100, ni plus ni moins. En effet, le ministre devrait être souple. Dans certains cas, il devrait renoncer à toute participation; dans d'autres, prendre une participation de 5 p. 100; dans d'autres encore, de 25 p. 100, et même davantage dans le cas de sociétés multinationales qui opèrent dans notre pays depuis un certain temps et qui détiennent des intérêts considérables dans le secteur pétrolier et gazier.

Pour conclure, je voudrais dire un mot au sujet des sociétés multinationales. Il est facile d'arriver après coup et de déclarer: «Untel possède un trop gros morceau d'un secteur industriel de mon pays; par conséquent, je veux le canadieniser». Je me souviens du temps où je travaillais dans les gisements pétroliers de Leduc, en 1947 et 1948, lorsque l'Atlantique n° 3 a jailli et finalement pris feu. Qui développait les gisements pétroliers dans ce temps-là? Des sociétés canadiennes, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta? Mon oeil! C'était des sociétés multinationales qui fournissaient les capitaux, la technologie et la main-d'œuvre nécessaires pour exploiter ces ressources. Pendant de nombreuses années, elles n'ont pas gagné un cent. Elles ont persévéré jusqu'à ce que nous atteignions l'autonomie pétrolière et gazière vers la fin des années 60 et au début des années 70.

Que s'est-il passé alors? Les gouvernements ont commencé à s'en mêler parce qu'ils voulaient se sucrer à leur tour. Ils voulaient être propriétaires d'une partie des ressources et exercer une certaine influence sur l'industrie pétrolière et gazière. Ce qui s'est passé au cours de la décennie des années 70, c'est que le rêve de l'autarcie pétrolière s'est évanoui en fumée. Nous avons commencé à exercer une force de dissuasion. Nous avons constamment fait obstacle à l'essor de l'industrie du pétrole et du gaz.

Au début de mon exposé, j'ai dit que je voudrais voir un régime qui permette à l'industrie de proposer à notre pays de devenir auto-suffisant en pétrole et en gaz. Nous possédons d'énormes réserves d'hydrocarbures. Tous les pays du monde nous envient nos richesses énergétiques. Un milliard de barils de pétrole dorment dans les sables bitumineux et dans nos réserves prouvées de pétrole lourd, dans l'ouest. J'ai dit tout à l'heure que nos bassins sous-marins sont riches de quelque 70 ou 80 milliards d'équivalents de barils de pétrole; les géologues l'ont prouvé. Nous avons des possibilités immenses, et pourtant, nous ne sommes même pas auto-suffisants en pétrole. Nous en importons de 350,000 à 400,000 barils par jour, et ce chiffre va augmenter. C'est catastrophique. C'est inacceptable, quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, compte tenu des progrès de la technologie depuis un siècle. Le Canada devrait avoir honte de ses piètres réalisations dans ce domaine. Je n'ai rien contre l'instauration d'un régime mixte public et privé. Si c'est ce que l'on veut, allons-y, mais pour l'amour du ciel, faisons en sorte que nous puissions devenir autonomes sur le plan de l'énergie le plus rapidement possible.